

Cahier des charges relatif à l'organisation
du Championnat régional de Cyclo-cross et du Trophée régional

Lieu :

Club :

Date :

Epreuves ouvertes aux : Minimes (13 - 14 ans), Cadets (15 - 16 ans), Juniors (17 - 18 ans), Espoirs (19 - 22 ans), Seniors (23 ans et +), Minimes dames (13 - 14 ans), Cadettes (15 - 16 ans), Dames (17 ans et plus).

Sommaire :

- 1. Charges administratives**
- 2. Charges techniques**
- 3. Charges financières**
- 4. Charges particulières.**

1. Charges administratives

1.1 Déclaration de l'épreuve par l'organisateur à la préfecture ou à la mairie.

Cette déclaration est à effectuer deux mois avant la date de l'épreuve, si celle-ci ne franchit pas les limites du département

L'organisateur devra adresser à la préfecture ou à la mairie (si une seule commune est impactée par la course), le dossier complet selon le décret du 9 août 2017 + arrêté du 24 novembre 2017 + Code du Sport et Code de la Route cité au début de l'arrêté en utilisant le Document CERFA N° 15827.01

1.2 Autres obligations administratives

La préfecture (ou le maire si une seule commune est concernée par la course) communique le dossier de l'organisateur pour avis à la gendarmerie, conseil départemental, DDTM (ex DDE) ... Charge à l'organisateur de recueillir les autorisations des maires.

1.3 Dépôt de candidature et déclaration de l'épreuve au Comité régional

Après l'appel d'offres paraissant dans la "Bretagne Cycliste", le dépôt de candidature est à faire dans les délais requis et aux conditions prescrites, à savoir l'imprimé correspondant rempli avec deux plans du circuit, le tout accompagné du dépôt de garantie 156 €.

Les chèques de caution ainsi versés seront détruits après déroulement de l'épreuve (sauf demande du club)

- si le circuit n'est pas retenu : dès connaissance du choix des circuits par le Comité Régional.
- si le circuit est retenu : après déroulement de l'épreuve et réception du rapport des arbitres.

Le détail d'organisation de l'épreuve devra être accompagné du montant des droits d'organisation six semaines avant l'épreuve (Voir grille des Prix) et de la somme supplémentaire de 1500 € destiné à l'aide au développement du Cyclo Cross (uniquement pour le Championnat régional)

Nota : Dans le cas d'un désistement de quelle nature que ce soit et jusqu'à l'avis de la Commission Technique concernée (Dépt. Rég.), 75% de la caution seront considérés comme acquis pour frais de dossiers.

1.4 Reconnaissance des circuits

Le choix des circuits se fera : après reconnaissance des circuits, par la commission compétente du Comité régional.

L'organisateur devra mettre préalablement à disposition de cette commission, les plans du circuit et un dossier avec les différents renseignements techniques.

2. Charges techniques

2.1 Structures d'organisation

L'organisateur établira un programme avec les indications suivantes :

- la participation des coureurs (catégories d'âge).
- descriptif du circuit (longueur, parties goudronnées, champs, sentiers).
- les lieux et horaires d'ouverture de la permanence.
- la localisation de l'endroit du départ des épreuves.
- les logos fédéral, régional, départemental ainsi que celui du club organisateur devront figurer sur le programme et tous les supports de communication.
- un emplacement pour une banderole du comité régional et du comité départemental au niveau de la ligne d'arrivée.
- le nom des officiels de l'épreuve, le règlement de l'épreuve (faire mention d'un règlement particulier, celui du Trophée régional par exemple) en précisant les horaires de départ et la durée des épreuves pour les différentes catégories :

Championnat régional

Catégorie	Durée	Observation
Minimes Gars et Filles	20'	Départ différé pour les filles
Cadets	30'	
Juniors homme	40'	
Dames 17 ans et +, Cadettes	40' et 30'	Départ différé pour les cadettes
Espoirs	50'	
Elites	1 heure	

Trophée régional

Catégorie	Durée	Observation
Minimes G et F	20'	Départ différé pour les filles
Cadets et Cadettes	30'	Départ différé pour les filles
Juniors homme et Dames 17 ans et +	40'	Départ différé pour les dames 17 ans et +
Espoirs et Elites	50'	

Ce programme sera affiché et remis aux officiels désignés. Il faudra prévoir trente minutes entre l'arrivée d'une épreuve et le départ d'une autre.

2.2 Installations et équipements sur le site

L'organisateur devra prévoir :

- un parking pour les coureurs.
- des vestiaires et sanitaires pour les participants.
- des locaux pour la remise des dossards avec secrétariat et téléphone (fixe ou portable), pour la réunion des arbitres, et pour la presse (avec téléphone fixe ou portable).

- un local pour le contrôle médical avec :
 - une salle d'attente avec chaises et bouteilles d'eau scellées en quantité suffisante.
 - une salle pour effectuer les formalités administratives préalables avec une table et deux chaises minimum.
 - un lieu pour la réalisation du prélèvement avec eau courante.
 - une zone de départ (ligne avec 8 couloirs de 0,75m de large sur une longueur de 10 mètres) et une zone d'appel (lieu de rassemblement pour les partants avant la zone de départ).
 - une sonorisation pour l'animateur.
- Le local "dossards" devra être ouvert au moins une heure avant chaque départ, afin que les arbitres puissent procéder à la vérification des bulletins d'engagement (dates de naissance), à la préparation de la liste d'émargement, à la vérification des licences et au contrôle de l'émargement.

Il devra prévoir également :

- un podium couvert et indépendant pour les officiels.
- un podium protocolaire (le protocole ne devra pas excéder 10 minutes par épreuve).
- une ligne d'arrivée réglementaire (34 cm + 4 cm +34 cm).
- une banderole "Arrivée" au-dessus de la ligne.
- des barrières de protection sur environ 100 mètres avant et 50 mètres après, de chaque côté de la ligne d'arrivée.
- un compte-tours placé à une hauteur de 2 mètres.
- une cloche (pour l'annonce du dernier tour).
- trois bouquets pour le podium de chaque épreuve.
- un responsable chargé d'amener les coureurs au protocole sitôt l'arrivée franchie.
- une musique d'ambiance avant la remise des trophées sur le podium.

2.3 Installations et équipement sur le circuit

L'organisateur devra prévoir :

- 1 poste de dépannage double, ou deux postes simples (dans ce cas changement de bicyclette que dans un seul). Il devra être rectiligne, d'une longueur d'environ 60 mètres et d'une profondeur de 2 mètres avec, à gauche et à droite, des zones réservées uniquement aux "mécaniciens". A proximité immédiate de ces postes, un approvisionnement en eau devra être prévu pour le nettoyage du matériel.
- Une séparation doit être matérialisée entre le couloir de course et le couloir du poste matériel.

-Il faudra prévoir des signaleurs, avec un brassard distinctif, aux endroits dangereux et stratégiques

2.4 Signalisation

Les lignes suivantes devront être formalisées :

- ligne d'appel (ligne officieuse).
- ligne de départ.

Au départ, la largeur de la route devra être d'au moins 6 mètres et d'une longueur minimale de 150 mètres avant le premier rétrécissement.

- une signalisation hors course, incitant les automobilistes à assister à l'épreuve. Course cycliste, route barrée, parking suivre la flèche, entrée avec indication du prix.

2.5 Caractéristiques du circuit.

Le circuit ne pourra emprunter les champs de maïs et les terrains inondables et se devra d'être cyclable sur 1/3 du parcours.

Il devra être balisé et, aux endroits stratégiques, seront disposés des piquets de bois (interdiction des piquets en fer et la hauteur mini sera de 1m20), espacés de 5 mètres et reliés avec de la rubalise. La protection des passages et obstacles dangereux par de la mousse ou des bottes de paille. Les départs en descente sont interdits.

Le parcours peut comporter au maximum 6 obstacles artificiels. On entend par obstacle toute portion du parcours où les coureurs sont censés (mais pas obligés) descendre de leur bicyclette. La longueur et la hauteur d'un obstacle ne peuvent dépasser respectivement 80 mètres et 40 centimètres. La longueur totale des obstacles ne peut dépasser 10% du parcours.

Une seule section de planches peut être mise en place et doit être composée de deux planches pleines sans bords tranchants et non métalliques. Elles doivent avoir une hauteur maximale de 40 cm, et une largeur égale à celle du parcours, la distance entre elles doit être entre 4 et 6 mètres.

L'une ou les deux planches peuvent être remplacées par un ou deux troncs d'arbre selon le cas. Si un tronc d'arbre est utilisé, son épaisseur maximum devra être de 40 cm. Par ailleurs, toutes les règles applicables aux spécifications des planches s'appliquent aux troncs d'arbre également.

Les ponts ou passerelles sont autorisés à condition qu'une largeur d'au moins 3 mètres soit respectée avec une protection de chaque côté et qu'une passerelle extérieure soit assurée pour les spectateurs.

L'arrivée devra se juger en ligne droite d'une longueur minimum de 100 mètres et d'une largeur minimum de 4 mètres.

Les arches gonflables qui traversent le circuit sont interdites.

2.6 Sécurité

Les moyens prévus pour les premiers secours doivent être conformes à la réglementation FFC en vigueur.

2.7 Officiels

Le collège des arbitres (le président de jury + les deux arbitres titulaires + le juge à l'arrivée + le chronométrateur) sera désigné, selon la réglementation en vigueur par la commission des arbitres. Les autres arbitres seront désignés par le club organisateur. Les tarifs actualisés figurent dans la grille des prix du Comité régional, que vous pouvez vous procurer gratuitement sur simple demande.

Deux délégués du conseil d'administration seront désignés par le comité régional et en assureront la représentation.

Le Président du jury fera le point avec l'organisateur, 1 semaine avant l'épreuve, sur les structures mises en place.

L'organisateur devra mettre à la disposition des arbitres un délégué de l'organisation pour reconnaître le circuit 2 heures environ avant le départ pour la mise en application des dernières consignes.

2.8 Protocole

1. Le délégué régional est le **seul Responsable** des modalités du protocole qui doit se dérouler selon l'ordre suivant :
 - Remise de la médaille de bronze du Comité de Bretagne au troisième par un élu ou une autre personnalité sur le podium.
 - Remise de la médaille d'argent du Comité de Bretagne au second par un élu ou une autre personnalité sur le podium.
 - Remise du maillot de Champion de Bretagne (ou écharpe) par un élu du Comité de Bretagne sur le podium.
 - Remise de la médaille d'or du Comité de Bretagne par un élu ou une autre personnalité.
 - Remise des bouquets simultanément par les hôtes locales.
 - Interview rapide des coureurs par l'animateur.
 - Interview des coureurs par les médias.

3. Charges particulières

3.1 Informations pour la "Bretagne Cycliste"

Communication des principaux éléments d'organisation (structures d'hébergement, de restauration, noms, adresses, horaires, parcours, etc..) à transmettre 6 semaines avant l'épreuve à :
Sezny LE FOURN - Comité de Bretagne de Cyclisme - 14 rue des Livaudières - BP 471 - 22604 LOUDEAC Cedex - Email : communication@ffc-bretagne.com.

3.2 Etablissement des résultats

La gestion informatique des classements et des communiqués est à la charge du club organisateur. Affichage des résultats 30' après l'arrivée. Diffusion aux officiels et à l'organisation (rôle des arbitres) Transmission du double au siège du Comité régional dans les 24 heures.

3.3 Déclaration d'accident

En cas d'accident, la déclaration est à effectuer dans les cinq jours directement auprès de l'assurance fédérale. Il faudra également en adresser un double au comité régional.

3.4 Accès au circuit

L'accès au circuit sera gratuit pour le coureur et un accompagnateur. A l'initiative de l'organisateur, une invitation donnant droit à l'accès au circuit sera adressée aux membres du Comité départemental (Conseil d'administration) dont il dépend, au CTR, et aux membres du Comité régional (Conseil d'Administration et membres de la Commission régionale « cyclo-cross »).

3.5 Cyclisme durable

Voir la Charte de l'organisateur d'une manifestation dans le cadre du développement durable:

ANNEXE 1

3.6 Supports de communication

Application des règles relatives à la contractualisation avec le Conseil Régional.

ANNEXE 2

3.7 Non-respect du cahier des charges

En cas de non-respect du cahier des charges (rapport du président de jury et des membres du Conseil d'Administration), le Conseil d'administration se réserve le droit de ne pas restituer le dépôt de garantie. Si le championnat n'est pas organisé, le montant de l'amende pourra aller jusqu'au total (droits d'organisation + prix) que l'organisateur aurait dû verser au Comité régional.

**Le Président du
Comité d'organisation.**

**Le Président du
Club.**

**Le Président du
Comité régional.**

Date :

Date :

Date :

Signature :

Signature :

Signature :



ANNEXE N°2 DU CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES OFFICIELLES

Organisation des Championnats de Bretagne Cahier des charges

	Types de Prestations
Communication avant l'événement	<ul style="list-style-type: none">○ Apposer le logo de la Région Bretagne sur tous les documents promotionnels : affiches, flyers, programmes, site Internet...
Communication le jour J	<ul style="list-style-type: none">○ Installer les supports de communication fournis par la Région sur le lieu de la compétition. Se rapprocher du Comité de Bretagne de Cyclisme
Protocole	<ul style="list-style-type: none">○ Inviter officiellement le Président et son Vice-Président chargé des sports de la Région Bretagne à assister aux finales du Championnat de Bretagne○ Proposer au représentant de la Région la remise du trophée d'un des titres de Champion de Bretagne
Après le Championnat	<ul style="list-style-type: none">○ Envoyer au service des sports de la Région des photos ou autres documents (Book photos) illustrant la visibilité du Conseil régional de Bretagne lors du Championnat A voir avec le délégué du Comité de Bretagne de Cyclisme